ANOM, Etat Civil, Résultats

Guadeloupe MORNE-A-L'EAU 1889

	Luyeurd hui e Marchi vingt eing du meis cete paine mil huit end que tu vingt veuf à dix beure du matin, paravent nous brancein bugine deuxième de et joint au braire, remplisaur par empiè hement des Maire et premie des pour Guardoupe, sont compareur publiquement en notre mainy commune le sieur Baben blaint Himme de l'évaire, âge de treuts trois aux habitant propriétaire « ne et domicilié au Aprène de le la demoirble Félicité Félicité, âge de miser le deux aux sans profession, domiciliée en cette Commune, reconne de fin Baben Alvert, quant mais charpentire domiciliée en cette Commune, reconne de fin Baben Alvert, quant mais charpentire domiciliée au même l'éu. Le dis futur époux procédant de repet fre étagineme envertu de en parte de massaux en date div ciré est prese course mil huit cent vel conte de la fact de deix de son pere en date du premier fossion mil huit cent vel centes de la fact de deix de son pere en date du premier fossion mil huit cent vel centes de l'état buil aux date et numero envert du premier fossion men de present de la fact buil aux date et numero envert de present de premier fossion men de present de la fact buil aux date et numero envert du premier fossion invocissement de mentre ici présente es consentement de mentre ici présente présente es consentement de mentre ici présente es consentement de mentre ici présente présente de la demois elle.	
--	--	--